Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600693-20251218-CM_2025_54-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix	**Séance du conseil municipal du 18 décembre 2025**
Date de convocation : 12/12/2025 Date d'affichage de la convocation : 12/12/2025	L'an deux mil vingt-cinq, Le dix-huit décembre à dix-sept heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Madame Marie-Françoise ROGER, Maire
Date d'affichage de la délibération : 23/12/2025	
Nombre de conseillers En exercice : 19 Quorum : 10 Présents : 17 Représentés : 1 Votants : 18	
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN	
Délibération n° : CM-2025-54	
Objet : Loyers 2026	
Matière : 7.10 Divers	

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Thierry BIHAN	x		
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Monsieur Christophe CANTIN	x		
Monsieur Victor DA SILVA	x		
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Jean-Claude JAILLETTE	x		
Madame Dominique JUDDE	x		
Monsieur Yannick AUFFRAY	x		
Monsieur Gilles LE MENACH		x	Thierry BIHAN
Madame Marie-José MALLET		x	Arrivée à 17:30
Monsieur Bernard PENHOET	x		
Madame Marie-Françoise ROGER	x		
Monsieur André ROMIEUX	x		
Madame Françoise ROPERHE	x		
Monsieur André STEPHANT	x		
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
Monsieur Erwan TONNERRE	x		
Monsieur Dominique YVON	x		
Sens du vote : Pour 18 Contre 0 Abstentions 0			

54 - Loyers 2026

Morbihan Habitat sollicite une délibération du Conseil Municipal sur les loyers à pratiquer pour les logements locatifs sociaux de la commune.
Les baux sont révisés une fois par an au 1er Janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis de la Commission finances ;

Le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600693-20251218-CM_2025_54-DE

- d'augmenter les loyers des logements communaux mis en gérance par Morbihan Habitat ou loués directement par la commune sur la base d'un indice de 1.04 % à compter du 1er janvier 2026.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/12/2025
Affichage et publication	Le 23/12/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Marie-Françoise ROGER

